

INFO AUX PARENTS

INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE ET/OU MERCREDI - SAISON 2026/2027

POUR LES FAMILLES DÉJÀ INSCRITES L'AN PASSÉ

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, nous vous informons que pour les enfants déjà inscrits aux accueils cette saison, il n'est pas nécessaire de compléter une nouvelle fiche d'inscription pour la rentrée 2026.2027.

Vous pouvez donc, à compter du 1/6/2026, vous rendre sur le portail famille (code d'accès inchangé) et solliciter une nouvelle adhésion.

Toutefois, afin de garantir la qualité des accueils et la sécurité de vos enfants, nous vous demandons de bien vouloir compléter l' attestation jointe de non changement ou/et compléter en ligne **toute mise à jour des informations** le(s) concernant. Cette démarche est obligatoire pour permettre la validation de l'inscription pour la nouvelle année. Cela inclut notamment :

- un changement de coordonnées (adresse, téléphone, courriel) ;
- une évolution de la situation familiale ;
- toute information d'ordre médical ou particulière nécessitant notre attention ;
- les personnes autorisées à récupérer l'enfant ;

Dès validation par nos soins de votre demande d'adhésion, il vous appartiendra de nous transmettre, **dans les meilleurs délais et au plus tard pour le 3/7/2026**, via le portail, les documents suivants :

- attestation CAF avec quotient familial au 1/6/25,
- assurance scolaire et extra-scolaire
- copie du carnet de vaccination à jour (pas nécessaire si vaccins à jour)

UNIQUEMENT POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION À L'ACCUEIL

Le dossier d'inscription pour l'accueil périscolaire et/ou mercredi pour l'année scolaire 2026-2027, est à retirer, soit sur le site de la MJC <https://mjcjury.weebly.com>, onglet périscolaire, soit directement à l'accueil périscolaire « Les Coq'linous » dès à présent aux horaires d'ouverture (de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h tous les jours sauf mercredi après-midi)

Il vous appartiendra de déposer dans **les meilleurs délais et au plus tard le 4/7** directement à l'accueil et sur RDV de préférence, la fiche complétée accompagnée des documents suivants :

- attestation CAF avec quotient familial au 1/6/25,
- assurance scolaire et extra-scolaire
- copie du carnet de vaccination à jour.

Après réception, les services vérifieront votre dossier et si complet, la demande sera validée en ligne sur le portail famille. Un lien et un code d'accès vous seront adressés par mail pour visualiser votre fiche et réserver les périodes d'accueil pour la prochaine rentrée.

**Pour tout complément d'information, merci de joindre les services au 03.87.38.38.28
ou 07.80.01.82.73**

